

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----  
Séance du 23/02/2006 - Convocation du 16/02/2006  
Compte rendu affiché le : 03/03/2006

Président de séance : M. Paul LAFFLY  
Secrétaire de séance : Mme Danielle BROSSARD

Ref : CC

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	17
Votants	24

**Présents :** M. LAFFLY; Mme GUERIN; M. FAURE; M. POINT; M. CHATUT; M. RODRIGUEZ; Mme BROSSARD; M. CHRETIN; M. GOSSET; Mme MARMONIER; Mme PERRIN; Mme GLATARD; Mme DESVIGNES; M. FORGET; M. MACHURAT; Mlle MILLET; M. BOUREZG

**Absents représentés :** M. AUROY (pouvoir à M. CHATUT); M. BELLOT (pouvoir à M. MACHURAT); Mme WYMANN (pouvoir à Mme BROSSARD); Mme ZUILI (pouvoir à Mme MARMONIER); Mlle VEYRIER (pouvoir à Mme GUERIN); Mme BOUHEY (pouvoir à M. RODRIGUEZ); M. OLLIVIER (pouvoir à Mme GLATARD)

**Absents excusés :** M. MEYER; M. GONDELAUD; Mme BERRA; M. FERNANDES; Mme LABASOR.

### Objet : Contrat Temps Libre

Un Contrat Temps Libre qui prévoit des activités en direction des enfants et des jeunes de 6 à 16 ans sur le temps extrascolaire a été décidé, signé et mis en oeuvre depuis 2001. Le contrat initial a été renouvelé pour la période 2004/2005/2006.

Pour l'année 2006, des projets ont été validés par le comité de pilotage et la CAF de Lyon. La participation financière de cette dernière s'élève à 47 % des dépenses de la commune au prorata des 6/16 ans.

Les dépenses inhérentes aux projets, et décrites dans le tableau joint en annexe, doivent être autorisées par le Conseil Municipal.

### **Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- OUI l'exposé de Madame l'Adjointe déléguée
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Contrat Temps Libre signé avec la CAF pour la période 2004/2006,
- VU le projet d'animation du Contrat Temps Libre de l'exercice 2006,
- VU le financement prévu par la CAF,
- VU le Budget Primitif 2006,
- **ADOpte le programme d'animation du CTL 2006,**
- **DECIDE de financer les animations prévues sur l'exercice conformément au descriptif contenu en annexe,**
- **DIT que dépenses et recettes sont prévues au BP 2006,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.**

*Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.*

Pour Extrait Conforme,  
NEUVILLE-SUR-SAÔNE,  
Le 23 février 2006  
Le Maire,  
Paul LAFFLY.



Acte rendu exécutoire après  
Dépôt en préfecture le 02/03/2006  
Publication ou affichage du 03/03/2006  
Paul LAFFLY,  
Maire.